

Augmentation des décharges pour les directeurs d'école : une "première...

Augmentation des décharges pour les directeurs d'école : une "première marche" avant d'autres avancées ?

Les directeurs d'école de 1 à 3 classes devraient se voir octroyer deux jours de décharge annuelle supplémentaires à partir de 2021 : c'est ce qu'a annoncé le ministère de l'Éducation nationale aux organisations syndicales le 7 décembre 2020. Les décharges des directeurs d'école élémentaire de 9 et 13 classes devraient aussi augmenter. En outre, alors que plusieurs scénarii étaient envisagés, la prime annuelle de direction d'école devrait être de 450 euros bruts annuels pour tous, indifféremment du nombre de classes. Le ministère devrait officialiser ces mesures dans les prochaines heures.



Ce sont surtout les petites écoles qui sont concernées par les mesures de hausse de décharge Rectorat d'Aix-Marseille

En discussions depuis plusieurs mois ([lire sur AEF info](#)), la question d'une augmentation des décharges pour certains directeurs d'école serait tranchée. C'est ce qu'a signifié le ministère de l'Éducation

nationale aux organisations syndicales, lors d'un groupe de travail sur le sujet le 7 décembre 2020.

Il y a deux semaines, le ministère avait proposé aux syndicats deux scénarii afin d'augmenter les décharges des directeurs d'école : soit en fonction de certaines caractéristiques de l'école, soit en fonction de la taille de celle-ci ([lire sur AEF info](#)). C'est cette dernière option qui a été retenue, mais selon des modalités différentes que celles envisagées alors. Le ministère devrait communiquer officiellement dans les prochaines heures.

38 % des directeurs d'école concernés

Voici la manière dont devraient augmenter les décharges, à partir de la rentrée 2021 :

- pour les écoles à une classe (3 483 écoles) : passage de 4 à 6 jours de décharge annuelle ;
- pour les écoles de 2 et 3 classes (11 094 écoles) : passage de 10 à 12 jours de décharge annuelle ;
- pour les écoles élémentaires de 9 classes (1 544 écoles) : passage d'un tiers de décharge hebdomadaire à une demi-décharge ;
- pour les écoles élémentaires de 13 classes (734 écoles) : passage d'une demi-décharge hebdomadaire à trois quarts de décharge.

Il n'y a pas de hausse des décharges pour les autres écoles. Ces mesures concernent ainsi 38 % des 44 262 écoles françaises. Le ministère prévoirait pour cela la création de 644 E.T.P., soit légèrement plus que les 600 prévus initialement dans le P.L.F. 2021 ([lire sur AEF info](#)).

Les décharges planifiées dès le début d'année ?

En outre, le ministère envisagerait d'instaurer une "planification" des décharges sur toute l'année. Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa, explique : "Actuellement, pour les écoles de 2 et 3 classes par exemple, les 10 jours de décharge ne se font pas, faute de remplaçants. Aussi, les directeurs sont parfois prévenus la veille de leur temps de décharge en fonction des remplaçants disponibles. Dans ce cas-là, on ne tire pas le bénéfice de ces journées. Il s'agirait désormais de faire en sorte que le Dasen planifie les jours de

décharges dès le début d'année et désigne une personne attitrée pour remplacer les directeurs ces jours-là."

Si cette mesure était effectivement actée, "ce serait un gros gain qualitatif, cela changerait vraiment beaucoup de choses", espère Stéphane Crochet.

D'autres mesures dans la future loi de programmation

Globalement, Guislaine David, secrétaire générale du ~~Snuipp-FSU~~, estime ces mesures "insuffisantes car on laisse de côté une grande partie des directeurs, d'autant que pour les petites écoles, ce n'est pas grand-chose. Nous demandons a minima une journée par semaine pour toutes les écoles".

Stéphane Crochet se satisfait de son côté que "le schéma arrêté soit celui que l'on portait : on touche les petites écoles et des paliers pour de plus grosses écoles", même "s'il ne se passe rien pour 62 % des directeurs". En outre, "sur les petites écoles, cela paraît assez maigre", estime-t-il.

Les deux responsables syndicaux espèrent en tout cas qu'il s'agisse d'un "premier pas vers des évolutions pour les années suivantes", comme l'explique Guislaine David, qui "demande une programmation sur les années à venir pour se projeter". "Ces mesures sont une évolution positive mais uniquement si ce n'est pas un solde de tout compte. Il est important que cela s'inscrive dans un processus long", renchérit Stéphane Crochet.

Le ministère aurait assuré que d'autres avancées concernant la direction d'école prendraient place dans la future loi de programmation destinée à revaloriser le salaire des enseignants.

450 bruts annuels pour tous les directeurs d'école

L'autre sujet abordé au cours de la réunion était la prime de direction d'école. Il s'agissait de définir son périmètre, partant du principe que l'enveloppe allouée à cette prime - qui sera pérennisée - sera similaire à celle ayant permis de financer la prime de 450 euros bruts annuels pour tous les directeurs d'école à la rentrée dernière, soit 21 millions

d'euros. Cette enveloppe est prévue dans le PLF 2021, au sein des 45 millions de d'euros destinés aux "mesures catégorielles".

Là aussi, plusieurs hypothèses étaient envisagées. Le ministère a décidé de retenir le format d'une prime annuelle de 450 euros bruts annuels pour tous les directeurs d'école, indifféremment du nombre de classes, alors que le contraire avait été un temps évoqué. Les modalités de versement - mensuel ou annuel - ne sont pas encore actées.

"Pas de réponse sur l'allègement des tâches"

Les syndicats se satisfont que la prime "soit la même pour tous", indique Stéphane Crochet. "Nous ne voulions pas de différenciation, complète Guislaine David. Toutefois, nous préférerions que ce soit en termes indiciaires".

En outre, même si "c'est enfin un bougé après avoir attendu très, très patiemment, les attentes restent énormes", assure Stéphane Crochet, notamment en termes "d'assistance administrative". "La prime est quelque chose de positif mais elle ne lève pas les problèmes du quotidien. Il y a le risque que, si on s'arrête là, les directeurs d'école ne tiennent pas".

Guislaine David poursuit : "Il n'y a pas de réponse sur l'allègement des tâches et l'aide administrative. Il faut inventer un nouveau métier pour cette aide, afin qu'elle soit pérenne". Les discussions de l'agenda social sur la direction d'école devraient se poursuivre en 2021. Les missions des directeurs d'école et la sécurité devraient être notamment à l'ordre du jour.